Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 029-212900336-20260105-2025_11_37-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DU CLOITRE-PLEYBEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune du CLOITRE-PLEYBEN convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Dominique BILIRIT, Maire.

Date de convocation : 7/11/2025.
Présents : neuf conseillers. Votants : neuf conseillers.
Assistaient à la réunion : BILIRIT Dominique, L'HERROU Noël, FAVENNEC Alexandre, LEUTHNER Mireille, BALAY Sandrine, MONCHABLON Stéphane, DIRAISON Maryse, LE MOIGNE François, NEDELLEC Frédérique.

Absents excusés : LE QUER Karine, BARDON Aurélien, LE GOFF Myriam, LEMESLE Michèle,
Absent non excusé : GUEGUEN Jérôme.
Secrétaire de séance LEUTHNER Mireille.

DCM 2025-11-37 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LOTISSEMENT RUE DU MANOIR – INSUFFISANCE DE CREDIT

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'une opération comptable est nécessaire sur l'exercice 2025 afin d'éviter le paiement d'intérêts moratoires en 2026.

Ainsi, l'opération suivante sera à réaliser :

Section de fonctionnement :

Dépenses : Art 605 : + 13 679€

Recettes : Art 7015 : + 11 079€
Art 74751 : + 12 000€

Sur-équilibre de : + 9 500€

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au virement de crédit ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance — Le Maire,

LEUTHNER Mireille — BILIRIT Dominique